

Innovation Qualité : projets primés

L'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) de la FMH a le plaisir de remettre pour la deuxième fois son prix «Innovation Qualité» à des projets ayant fait leurs preuves dans la pratique. Avec 28 projets en lice, originaires de toutes les régions du pays, les deux jurys indépendants n'ont pas eu la tâche facile.

Voici donc les projets lauréats de l'édition 2020:

Dans la catégorie «**Le feed-back comme instrument qualité**», le projet «**Consilium**». Ce projet permet aux patients atteints d'un cancer d'indiquer au jour le jour, à l'aide d'une application dédiée, l'évolution de leurs symptômes ainsi que des éventuels effets secondaires, et à l'équipe médicale de personnaliser et d'ajuster au mieux le traitement grâce aux patient-reported outcomes ainsi obtenus.

Dans la catégorie «**Sécurité des patients**», définie en collaboration avec la fondation Sécurité des patients Suisse, le jury a sélectionné deux projets à égalité. Le projet de l'hôpital de la Basse-Engadine «**Formation CRM et simulations**» est récompensé pour sa mise en œuvre exemplaire et conséquente des principes reconnus régissant la sécurité des patients. Il démontre comment une culture positive de la sécurité peut être vécue comme une évidence au quotidien par l'ensemble du personnel.

Le deuxième projet, dénommé «**ClassIntra**», met en œuvre un système inédit de saisie des complications peropératoires, doté d'un potentiel immense en termes de détection précoce des possibles complications postopératoires, permettant ainsi, grâce à des mesures préventives, d'améliorer sensiblement la sécurité des patients.

Pour de plus amples informations :

- www.innovationqualite.ch
- [Communiqué de presse du 26 août 2020](#)
- [Innovation Qualité 2020 – les lauréats \(1\)](#)
- [Innovation Qualité 2020 – les lauréats \(2\)](#)
- [Initiatives qualité – la plateforme pour la qualité en médecine](#)

Art. 56, al. 3bis, LAMal : convention d'assurance-qualité entre la FMH et les assureurs

Depuis le 1er janvier 2020, la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h) prévoit la possibilité de ne pas répercuter intégralement les avantages, mais d'en conserver une part inférieure à 50 %. Il est permis de conserver max. 49 % des avantages à condition de prouver que la part non répercutée a été utilisée pour améliorer la qualité des soins. Les 51 % restants doivent être répercutés sur le débiteur de la prestation, conformément à la règle ordinaire.

La FMH a rédigé avec la communauté d'achat HSK et la CSS Assurance une convention-cadre réglant les principes fondamentaux en vue de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Jusqu'ici, neuf organisations ont déjà adhéré à la convention. Vous trouverez la convention-cadre et ses annexes sur notre site internet à l'adresse

<https://www.fmh.ch/fr/prestations/droit/oitpth.cfm>.

Les fournisseurs de prestations et leurs organisations sont invités à la ratifier, si cela n'est pas encore fait. Pour toute question, veuillez vous adresser à ddq@fmh.ch

Au cœur de l'interprofessionnalité : nombreuses inscriptions au CAS issues de différents horizons

Le Certificate of Advanced Studies (CAS) interprofessionnel sur la qualité en médecine démarre le 14 septembre 2020. Nous avons d'ores et déjà reçu de nombreuses inscriptions, issues de différents groupes professionnels : médecins installés mais aussi professionnels soignants, sages-femmes, personnes travaillant dans le domaine de la qualité, dans le milieu social (dépendances) ou encore dans le domaine de la psychiatrie gériatrique.



Vous travaillez vous aussi au chevet des patients et êtes en charge d'un projet visant à garantir et développer la qualité ? Ou souhaitez-vous mettre en œuvre des projets complexes pour améliorer la qualité en incluant les patients et leurs proches ? Alors inscrivez-vous sans attendre ! Pendant votre formation CAS, vous apprendrez comment devenir une personne clé pour la qualité en médecine, et vous vous pencherez sur la sécurité de la prise en charge médicale axée sur les patients dans un contexte interprofessionnel. Ce CAS se compose de sept modules, chacun pouvant être suivi individuellement.

Cette formation continue est proposée (en allemand) par l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) et le département Santé de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), en collaboration avec différents partenaires du milieu de la santé et de la formation.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 14 septembre 2020:

bfh.ch/gesundheit/weiterbildung/cas/qualitaet-in-der-medizin (en allemand)

L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information.

Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter : asqm@fmh.ch.

ASQM, FMH, Nussbaumstrasse 29, Case postale 300, 3000 Berne 15, Téléphone +41 31 359 11 11, Fax +41 31 359 11 12, E-mail : asqm@fmh.ch